



NUMÉRO 216

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 2

Approbation des procès verbaux des séances des 10 mars et 14 avril 2022 / 2

Communication sur l'actualité GPSO / 2

1. SPL Val de Seine Aménagement - Élection d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration / **4**

2. Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2021 / **5**

3. Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes / **5**

4. Vote du compte administratif pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes / **5**

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes / **9**

6. Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 relative au budget annexe Piscine-Patinoire / **10**

7. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2023 / **10**

8. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2023 / **10**

9. Garantie d'emprunt accordée à la SPL Val de Seine Aménagement. / **11**

10. Avenant n°7 à la convention de délégation de la production, du transport et de la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin - Rives de Seine. / **12**

11. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles L332-8 à L332-12 du code général de la fonction publique / **13**

12. Détermination des conditions et des modalités d'attribution des titres-restaurant à certains agents municipaux et fixation de la liste des bénéficiaires / **14**

13. Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris arrêté le 24 janvier 2022 / **14**

14. Approbation de la prise en charge financière à 100% par la Ville des travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, réalisés par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Boulogne-Billancourt à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. / **16**

15. Adhésion de la Ville à la Centrale d'achat de la Région Île-de-France / **16**

16. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Visitatio Voisins et Soins / **18**

17. Équipement de petite enfance «Marcel Bontemps» - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. / **18**

18. Tarification pour la saison culturelle 2022/2023 du Carré Belle Feuille. / **19**

19. Convention de partenariat d'édition avec le Centre des Monuments Nationaux - acceptation et autorisation. / **19**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 2 juin 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 27 mai 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, qui a donné pouvoir à Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- Madame Sandy VETILLART, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Laure GODIN
- Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, qui a donné pouvoir à Madame Cathy VEILLET
- Madame Blandine DE JOUSSINEAU, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude ROCHER
- Madame Dorine BOURNETON, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARQUEZ
- Madame Bai-Audrey ACHIDI, qui a donné pouvoir à Monsieur Evangelos VATZIAS

ABSENT : Monsieur Hilaire MULTON.

Monsieur Guillaume BAZIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre Conseil municipal.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DES PV DES SÉANCES DU 10 MARS ET DU 14 AVRIL 2022

En l'absence de commentaires, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, cette communication vous a été remise sur table. Celle-ci comporte notamment les réalisations de la Maison de la nature dans le cadre du volet « environnement et cadre de vie ». Toujours dans le même chapitre, je rappelle que le programme « Jardiner ma ville » démarrera au mois de juin. Concernant le volet « urbanisme », cette communication fait un point sur la concertation du PLUI. À ce propos, j'ai appris que Monsieur ALAPETITE et Monsieur MEZRET – colistier de Monsieur DE JERPHANION –, avaient quitté la dernière réunion avec les documents de l'administration, et qu'ils n'ont pas voulu les rendre. Par conséquent, vous engagez-vous à les rendre ce soir ? Je rappelle en effet que l'administration vous a demandé de rapporter ces documents, mais que vous avez refusé. Je trouve ce comportement un peu curieux. Je veux bien organiser des réunions de concertation et d'échanges, mais si c'est pour dérober des documents aux fonctionnaires de GPSO (Grand Paris Seine-Ouest) ou de la Ville, cela n'est pas convenable. Vous engagez-vous à les rendre, sachant que votre groupe est tout de même un peu coutumier du fait, puisqu'une de vos colistières avait déjà emporté les documents personnels des familles boulonnaises. Il faudrait avoir un comportement un peu plus respectueux. Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Bonsoir Monsieur le Maire, chers

Séance du 02 juin 2022

collègues. Je comprends vos accusations qui me paraissent assez grave. Je vais donc vérifier. S'agissant du passé, et si je me souviens bien, je crois qu'il n'y a jamais eu de poursuites particulières et que Madame PAJOT s'était déjà expliquée à ce sujet. Je ne reviendrai donc pas sur ce dossier. Concernant la réunion de concertation, il m'a été rapporté que des documents avaient été distribués aux différents participants d'un atelier, et que ces personnes avaient pris des notes dessus – ce qui fut donc le cas de Monsieur Marc MEZRET. Or, peut-être aurait-il fallu préciser qu'il s'agissait de documents de l'administration que personne ne pouvait annoter. Voilà ce qu'on m'a expliqué, mais j'aimerais quand même avoir des éclairages à ce sujet.

M. BAGUET : Non, Monsieur DE JERPHANION. Je vais vous lire le mail que l'administration a envoyé à Monsieur ALAPETITE.

« A l'appui des résultats des concertations citoyennes réalisées à la fin de l'année 2021, Grand Paris Seine-Ouest s'est lancé dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), afin de se doter d'un projet de territoire pour les dix à quinze ans à venir. C'est dans un souci constant d'associer des usagers du territoire que les modalités de concertation se tiendront tout au long du processus d'évaluation du document.

Monsieur ALAPETITE, vous vous êtes présenté en tant que représentant de la société Smarting consulting. Vous en aviez le droit, puisqu'il s'agit de votre société. Cependant, vous n'avez pas décliné le fait que vous étiez aussi conseiller municipal de Boulogne-Billancourt, ce qui aurait peut-être pu éclairer l'administration. Vous avez participé au premier atelier thématique dédié au parcours résidentiel des entreprises qui s'est tenu le 30 mai dernier. Cet atelier avait pour objectif d'enrichir la phase de diagnostics à partir de points de vue des professionnels et experts.

A des fins de bonne organisation, les équipes de GPSO ont présenté le déroulé de la séance et rappelé les règles de bonne tenue de la réunion. Il a notamment été rappelé à tous les participants que les supports transmis constituaient des documents de travail, qui ne pouvaient à ce titre faire l'objet d'une quelconque publicité ou diffusion en dehors de l'enceinte de l'atelier auquel vous avez participé.

Vous n'avez pas respecté ces règles, en emportant le dossier papier d'un agent de GPSO. Ce comportement est en totale contradiction avec notre volonté d'ouverture confiante et de concertation mise en place par GPSO au travers de ces ateliers. Elle ne peut que nuire profondément à la qualité des échanges ».

Voilà donc ce que l'administration vous a clairement écrit. D'ailleurs, je n'étais même pas au courant, puisque j'ai appris cela cet après-midi à la dernière minute. Donc si vous voulez rendre les documents, cela serait gentil, mais ne partez pas avec la prochaine fois surtout que vous avez été prévenus en début de séance. Vous ne partez pas avec les documents de l'Administration, c'est tout. Je veux bien faire de la concertation, mais il y a des limites. Il faut bien se comporter dans la vie. Oui, Monsieur ALAPETITE, dites-nous que vous allez rendre les documents, comme ça tout sera réglé.

M. ALAPETITE : Si ça vous fait plaisir, je peux les rendre, mais de toute façon ces documents ont été présentés.

M. BAGUET : C'est une question de principe !

M. ALAPETITE : D'autre part, vous citez un mail qui m'a été envoyé, mais je ne l'ai pas reçu.

M. BAGUET : Si. Il vous a été envoyé cet après-midi sur votre boîte mail. Peut-être est-ce dans la boîte mail de Smarting consulting, puisque vous vous êtes présenté sous cette appellation ? Quoi qu'il en soit, ces histoires ne sont pas à la hauteur de notre assemblée.

M. ALAPETITE : Ce sont effectivement beaucoup d'histoires pour pas grand-chose.

M. BAGUET : Excusez-moi, mais ces histoires ont démarré à cause de votre comportement et de celui de Monsieur MEZRET.

M. ALAPETITE : Dans ce cas, il fallait présenter ces documents en transparent.

M. BAGUET : Le mail est clair. Les agents ont bien précisé les règles en début de réunion, en précisant que ces documents ne devaient pas être emportés. Vous les avez emportés, on vous a demandé de les rendre, et vous avez refusé. Aussi, soit l'Administration se trompe, soit vous êtes malhonnête, car vous ne voulez pas reconnaître que vous avez emporté les documents, et ce, malgré la réserve des fonctionnaires. C'est tout. Cela signifie aussi que nous ne serons pas transparent la prochaine fois. Il ne faudra pas vous plaindre. Je suis désolé, on vous annonce des règles en début de réunion mais vous ne les respectez pas. Or, je suis chargé de défendre l'administration.

Concernant l'habitat et l'aménagement des logements, je rappellerai les actions « Adapter son habitat à son âge ou à son handicap », conduites notamment avec des ergothérapeutes. Nous essayons effectivement d'aménager au maximum les appartements des personnes âgées ou dépendantes, pour

qu'elles puissent vivre le mieux possible et le plus longtemps possible dans leur logement personnel. Par ailleurs, nous avons également organisé toute une opération avec Loc'Avantages de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), et avons lancé une communication pour informer nos concitoyens sur les aides dédiées aux opérations de rénovation des logements, notamment en matière énergétique, par le biais d'agents de France Rénov.

Cette communication présente également la dixième édition du festival des sports et de la nature, ainsi que les différentes évolutions des médiathèques et des conservatoires de GPSO, et vous annonce également l'ensemble des concerts qui se dérouleront au mois de juin. Enfin, sachez que le prochain Conseil territorial de GPSO aura lieu le 22 juin.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

M. BAGUET : S'agissant des informations diverses, je rappelle que nous devons redéposer des dossiers pour les bureaux de vote, puisqu'il y a eu quelques confusions entre les élections présidentielles et les élections législatives – certains d'entre vous ont en effet pensé que les affectations des bureaux de vote pour les présidentielles valaient aussi pour les législatives.

Pour ce qui est des bonnes nouvelles, le taux de satisfaction d'attribution des places en crèches a dépassé les 74 % à Boulogne-Billancourt pour la première fois, ce qui est excellent. D'ailleurs, nous le constatons dans les remerciements des familles. J'aimerais donc remercier Madame DE MAISTRE et Madame PELAPRAT, toutes deux chargées de ce secteur, qui suivent ce dossier de très près. Je vous propose à présent de passer à notre ordre du jour.

1. SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Monsieur le Maire de Sèvres ayant souhaité siéger au Conseil d'administration de la SPL (Société publique locale) Val de Seine aménagement – ce dont nous nous félicitons puisque nous aurons à la fois le Maire de Meudon au titre de GPSO et le Maire de Sèvres au titre du département des Hauts-de-Seine –, nous vous proposons de nommer Madame Marie-Noëlle CHAROY, qui avait été désignée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, et qui a ensuite laissé sa place à Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Nous vous proposons de désigner Madame CHAROY, cette fois-ci comme représentante du Conseil municipal. Y a-t-il d'autres candidatures ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Notre groupe voudrait présenter la candidature de Denys ALAPETITE, qui est un élu responsable et honnête, et surtout très compétent sur tous ces sujets.

M. BAGUET : Compte tenu de l'incident qui vient de se produire, il n'en est pas du tout question, surtout si c'est pour retrouver les documents de la SPL un peu partout. Vous pouvez toujours vous présenter. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée). Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. Est-il possible de prendre la parole sur cette délibération avant de voter ?

M. BAGUET : Oui. Je vous en prie, exprimez-vous.

Mme SHAN : Notre groupe souhaite soutenir la candidature d'un élu de la minorité municipale, qui représente tout de même 44 % des électeurs de Boulogne-Billancourt. Il y a en effet huit sièges pour la Ville au sein de la SPL, ce qui laisse largement la possibilité à un élu minoritaire de siéger au Conseil d'administration – si jamais vous l'acceptez. Un tel choix serait un signe très positif pour l'aboutissement d'un projet utile aux habitants de notre ville.

M. BAGUET : Pensez-vous que les projets de la SPL ne sont pas des projets utiles pour la Ville, d'autant qu'elle travaille sur ce sujet depuis 2004, date de sa création ? Je trouve donc votre intervention un peu bizarre. Au contraire, j'ai plutôt l'impression qu'ils sont utiles et que la SPL réalise beaucoup de choses. Je pense notamment à toutes les écoles qui ont été créées au Trapèze – sachant qu'il s'agissait d'écoles pilotes –, ou encore à la création de toutes les crèches et des équipements sportifs. De même, nous avons reçu des félicitations de partout pour la rénovation du quartier du Pont-de-Sèvres et pour le passage Aquitaine. D'ailleurs, ce passage a récemment été endommagé, ce qui est un peu triste et assez désagréable après tout le travail réalisé par les équipes. Quelle candidature souhaitez-vous soutenir ?

Mme SHAN : Nous soutenons la candidature de Monsieur ALAPETITE, puisqu'il est candidat.

M. BAGUET : D'accord. Malgré le fait qu'il emprunte les documents ? Bref, chacun a sa conscience pour lui. Je mets donc aux voix.

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame Marie-Noëlle CHAROY
- Monsieur Denys ALAPETITE

Séance du 02 juin 2022

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Madame Marie-Noëlle CHAROY ne prend pas part au vote.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 51

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 3

Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

- Madame Marie-Noëlle CHAROY : 44 voix, élue.

- Monsieur Denys ALAPETITE : 7 voix

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES 2021

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc du bilan annuel des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de la Ville. En 2021, la Ville a acquis deux appartements, dont un du Département pour 310 000 euros, et un de l'État pour 180 000 euros, et a également vendu un immeuble à la SEM SOHP (Seine Ouest habitat et patrimoine) pour 1 494 999 euros, pour permettre la création de logements sociaux. Enfin, l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France) a aussi acquis un logement, un hangar et un hôtel dans le secteur Châteaudun pour un montant total de 5 321 448 euros, là aussi pour y créer des logements sociaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : La liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt a demandé si la vente du Château de Benais était également abordée dans le cadre de cette délibération. Il a été précisé que la présente délibération porte exclusivement sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021, et que la vente aux enchères du Château de Benais sera effectuée en septembre prochain, une fois que les droits de préemption de la commune et de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) auront été purgés. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je précise tout d'abord qu'il n'y a plus de concordance exacte depuis un an entre le compte de gestion et le compte administratif. Je vous épargnerai donc le rappel de la cause de cet apurement de la ligne 10-69. Cela étant, nous devons une nouvelle fois procéder à un apurement de 173 076 euros, portant ainsi la discordance entre le compte de gestion et le compte administratif à environ 1,5 million d'euros. Nous retrouverons donc dans huit ans une concordance entre les deux documents, qui, dans l'intervalle, seront devenus un document unique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vous propose à présent de quitter la comptabilité pour essayer de mettre des actions derrière les chiffres. Globalement, le compte administratif de l'année 2021 pourrait se résumer à travers les quatre phrases suivantes :

- En 2021, la Ville a de nouveau subi des contraintes conjoncturelles exceptionnelles liées à la crise sanitaire – mais avec une moindre ampleur qu'en 2020 ;
- La Ville a maintenu une fiscalité stable pour la douzième année consécutive – d'ailleurs nous sommes toujours la ville la moins imposée de France parmi les villes de plus de 100 000 habitants ;
- La Ville a réalisé un important programme d'investissement et d'équipement à hauteur de 31 millions d'euros – supérieur à sa moyenne des dix dernières années avec un taux de réalisation de 77 % ;

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

• La Ville a réduit son endettement d'un million d'euros, portant ainsi sa capacité de désendettement à 2,7 ans au 31 décembre 2021.

Comme vous pouvez le voir, la Ville conjugue donc à la fois un endettement très bas et des taux de fiscalité très bas, ce qui signifie que nous bénéficions de marges de manœuvre aussi bien sur le levier fiscal que sur le levier de l'endettement. Par conséquent, et malgré ces quatre éléments, le compte administratif de l'année 2021 dégage un excédent consolidé de près de 23 millions d'euros.

Je vous propose maintenant d'entrer davantage dans le détail des différentes sections, en commençant par un focus sur l'impact de la crise sanitaire dans le budget de l'année 2021. Nous avons exactement la même présentation que celle de l'année dernière, de manière à bien mesurer les pertes de recettes.

Cette fois-ci encore, certaines activités n'ont pas pu être proposées aux Bouloonnais, alors même que nous continuons à supporter les coûts de la masse salariale. Par exemple, les agents de restauration continuent à être rémunérés par la Ville, qu'ils servent des repas ou non, et il en est de même pour les agents des crèches. Dans le même temps, nous avons dû faire face à des dépenses supplémentaires, notamment pour aider certains partenaires de la Ville. Je pense entre autres à la brigade des sapeurs-pompiers, qui a fait un appel à subventions, ainsi qu'au CCAS (Centre communal d'action sociale), ou encore au fonds de soutien au secteur culturel et à certains prestataires de services. D'autre part, nous avons également fait face au fonctionnement du centre de vaccination pendant toute l'année 2021, pour un montant de 2,6 millions d'euros, alors que l'État n'a versé que 400 000 euros de contributions. Cela signifie donc que les Bouloonnais auront payé le centre de vaccination à hauteur de 2,2 millions d'euros. Enfin, sachez que nous avons acheté moins de classes de découverte et moins de séjours que l'année précédente. Au final, l'ensemble de ces dépenses supplémentaires se sont donc élevées à 4 millions d'euros, sachant que la Ville a pu supporter cet impact conjoncturel avec ses ressources propres, contrairement à l'année 2020.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, celles-ci ont augmenté de 4,8 % pour atteindre 168,6 millions d'euros. Je rappelle qu'il s'agit des recettes réellement « pilotables » par l'équipe municipale, c'est-à-dire toutes les recettes constatées une fois retirés les prélèvements de fiscalité au titre des fonds de péréquation – que sont le FSRIF (Fonds de solidarité de la région Île-de-France) et le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) –, ainsi que le versement à Île-de-France Mobilité et à la région Île-de-France au titre du reversement

des anciennes amendes de police, et une fois retraités les 50 millions d'euros que la Ville collecte uniquement pour le compte de GPSO – et qu'elle reverse ensuite à l'euro. Parmi ces 168,6 millions d'euros de recettes pilotables, 68,5 millions d'euros proviennent des impôts payés par les Bouloonnais, soit 40 % des impôts ménages. A ce propos, je rappelle que l'année 2021 était le premier exercice budgétaire construit sans la taxe d'habitation, et que cette seule réforme a entraîné une baisse du pouvoir de taux de la Ville de 29 %. D'autre part, cette bonne santé des recettes s'explique aussi par :

- L'absence de prélèvement au titre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) en 2021 ;
- La baisse du prélèvement sur recettes au titre du FSRIF, puisque l'enveloppe avait été gelée en 2021, et que la ville de Paris a payé sa contribution naturelle – et donc que les villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux n'ont pas payé ce qu'elles payent habituellement les autres années pour le compte de la ville de Paris ;
- Le dynamisme des droits de mutation (+ 600 000 euros par rapport à l'année 2020). En revanche, cette hausse est quasiment contrebalancée par la baisse de la taxe de séjour qui, elle, a fortement chuté compte tenu de la crise sanitaire ;
- La quasi-disparition de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) en 2021 (140 000 euros en 2021 contre 1 million d'euros en 2020).

Pour rappel, la Ville ne participait aux mécanismes de péréquation qu'à hauteur de 1,7 million d'euros en 2013, via sa participation au FPIC – 2013 étant la dernière année avant la ponction de 11 milliards d'euros sur les collectivités entre 2014 et 2017. En 2021, c'est-à-dire huit ans plus tard, cette participation s'élève désormais à 25,9 millions d'euros, sachant qu'elle représente au total 182 millions d'euros sur l'ensemble de la période, c'est-à-dire entre 2014 et 2021. Ce sont donc 182 millions d'euros que la Ville n'aura pas utilisé pour ses projets propres. Je vous laisse prendre conscience de ces chiffres, alors même qu'on nous annonce une nouvelle vague de baisse de dotations aux collectivités d'au moins 10 milliards d'euros.

J'aimerais également faire un focus sur la taxe foncière, qui reste le seul et dernier impôt sur lequel la Ville bénéficie encore d'un pouvoir de taux. Sachez que Boulogne-Billancourt est aujourd'hui la huitième commune de France la moins imposée, et que nous sommes même la ville la moins imposée de France si l'on ajoute la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). De plus, je rappelle que les grandes villes financent généralement certains services à leurs communes voisines (charges de centralité), et que Boulogne-Billancourt traite par exemple les PACS, ou encore les bornes de cartes d'identité et de passeports. Nous avons donc un

taux de taxe foncière qui est excellent, et ce, malgré ces charges de centralité – retenez-le encore une fois, le huitième plus bas de France, et le premier des villes de plus de 100 000 habitants. Enfin, nous avons également enregistré 3,4 millions d’euros de produits de services supplémentaires par rapport à 2020, uniquement liés à la reprise des activités municipales et des activités économiques – notamment les droits de chantiers.

Concernant les dépenses de fonctionnement « à la main de la Ville », celles-ci se sont élevées à 140 millions d’euros en 2021. Autrement dit, nous avons encaissé 168 millions d’euros et en avons dépensé 140, ce qui explique notre capacité d’autofinancement dégagée entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Ces dépenses « pilotables » ont augmenté légèrement, de 1,4 % entre 2020 et 2021, en raison notamment des charges de personnel, puisque nous avons réussi à recruter certains postes restés vacants jusqu’à présent. De plus, nous avons commencé à voir les effets en année pleine de notre politique de déprécarisation. Ces hausses ne sont donc pas du tout liées à une non-maîtrise de la masse salariale, mais plutôt à une politique sociale souhaitée à la fois par Monsieur le Maire et par Madame GODIN, pour fiabiliser le personnel municipal dans des secteurs où la tension sur le marché du travail est assez importante. Globalement, et cela ne vous étonnera pas, ces dépenses ont majoritairement été dirigées vers le secteur de l’enfance, avec l’enseignement d’une part, et la famille et la jeunesse d’autre part – notamment les crèches. Enfin, je rappelle que la revalorisation du SMIC n’est intervenue qu’au mois d’octobre 2021, ce qui signifie qu’elle n’a pesé que pendant trois mois. D’ailleurs, nous attendons tous de connaître la nouvelle mesure qui sera prise au mois de juillet, dans une ampleur que nous ignorons aujourd’hui, et qui sera certainement supérieure.

Par ailleurs, et pour éviter toute méprise à celles et ceux qui auraient lu ce rapport avec attention, les subventions aux associations ont effectivement diminué de 10 % entre 2020 et 2021, car la baisse de 562 000 euros accordée à l’Office de tourisme est uniquement la contrepartie de la diminution de l’encaissement de la taxe de séjour. Il s’agit donc d’un effet de vases communicants, sachant que la taxe de séjour augmentera en 2022 et que la subvention à l’Office de tourisme augmentera dans la même proportion. D’autre part, je rappelle que nous avons également financé des subventions exceptionnelles en 2020, dont 120 000 euros pour le Liban et 150 000 euros pour la Course au large 92, et que l’association L’oiseau lyre a cessé ses activités. Par conséquent, les subventions aux associations ont bien été maintenues, aussi bien pour les avantages en nature que pour les versements en numéraire. S’agissant des frais financiers enfin, qui représentent moins de 1 % de

l’ensemble des dépenses de la Ville – donc 1 % des 210 millions d’euros, sachez qu’ils ont diminué de 9 % au cours de l’année 2021, non seulement parce que notre encours de dette a fortement baissé sur la période, mais surtout parce que nous avons remboursé des emprunts qui avaient été souscrits à des taux très élevés, et que les taux de ceux que nous avons souscrits pour notre dette sont beaucoup plus avantageux.

J’en viens à présent au programme d’investissement qui, je le rappelle, s’élève à 31 millions d’euros – je précise qu’il s’agit bien des dépenses d’équipement concrètes pour les Boulonnais, ce qui signifie que je n’évoque pas les opérations de l’EPFIF. Comme vous pouvez le voir, l’année 2021 a notamment été marquée par l’ouverture d’un nouveau service, à savoir la Maison de la planète, dont les crédits sont rattachés dans la ligne des services généraux. S’agissant des investissements à retenir, vous noterez l’augmentation des crédits alloués à la vidéoprotection pour 500 000 euros, ainsi que la rénovation du Club sénior Carnot, qui a récemment été inauguré, sans oublier les travaux très importants qui ont été réalisés dans les écoles. En effet, 2,8 millions d’euros ont été consacrés aux seuls travaux récurrents, auxquels il convient d’ajouter les différentes opérations projet, dont la rénovation de certains groupes scolaires dans le cadre de projets de fusion, sachant que les travaux les plus importants ont concerné le groupe scolaire Ferdinand-Buisson et le service de restauration accolé.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de ce compte administratif.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à la majorité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre, comme lors du vote du budget 2021, le groupe Ecologistes et solidaires s’abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur ALAPETITE, puis Monsieur VATZIAS.

M. ALAPETITE : Monsieur le Maire, à propos des engagements financiers de la Ville, nous n’avons pas de doute sur la conformité juridique et formelle de la présentation des comptes et des autorisations de programme. Par ailleurs, vous savez que nous sommes opposés à certains engagements de fond, comme les 72 millions d’euros pour le stade de basket-ball professionnel – mais nous n’y reviendrons pas ici. En revanche, nous voudrions mettre l’accent sur un doute que nous avons concernant l’esprit de cette présentation, qui

nous paraît contestable pour le citoyen. En effet, nous avons lu dans le BBI (Boulogne-Billancourt information) du mois de mai que la Ville risquait de devoir quintupler les impôts, c'est-à-dire de les augmenter de 360 millions d'euros ou de 270 millions d'euros – suivant les impôts que l'on retient –, si la vente de l'Île Seguin ne se réalisait pas.

En tant qu'élus responsables, notre groupe avait émis, lors de la consultation du public sur le permis de construire en février, un avis de compromis équilibré sur cette opération. Premièrement, si cet avis a été cité, il n'a pas été traité réellement dans la synthèse des observations et propositions de la consultation du public – ce qui nous paraît être une anomalie, voire une irrégularité. Deuxièmement, cet avis n'a pas non plus été cité dans l'éditorial du BBI du mois de mai, qui contient des amalgames et des attaques personnelles, lesquelles nous permettent, en vertu de la loi, d'exiger un droit de réponse. Enfin, et même si ce troisième point a déjà été évoqué dans la première délibération de ce Conseil municipal, l'absence de représentants de la minorité au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine aménagement est en rupture avec la tradition démocratique de Boulogne-Billancourt, et ne facilite pas la clarté. Il y a en effet huit conseillers municipaux à la SPL, tous de la majorité, et il y aurait certainement la possibilité d'avoir des conseillers de la minorité.

Nous vous proposons donc dans le futur d'ajouter aux documents du compte administratif une présentation claire des engagements relatifs à l'Île Seguin, ainsi que les engagements de Val de Seine aménagement, comme les 65 millions d'euros du programme occulté de l'îlot Renault de la rue Kermen qui sera évoqué tout à l'heure. Cette présentation serait seule en mesure de permettre la transparence incontestable clamée dans l'éditorial du BBI. Enfin, je rappellerai comme élément de contexte que la Ville n'est pas arrivée à sortir un projet pour l'Île Seguin en 14 ans, depuis l'abandon d'un projet complètement finalisé qui existait en 2008. Cela montre clairement un défaut de management de ce sujet, qui peut, à mon sens, être dû au manque de clarté dans la concertation, et qui est apparent dans les trois points que je viens de mentionner en demande de clarté.

M. BAGUET : Merci. Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais simplement poser une question concernant la présentation de ce compte administratif, qui selon moi est très claire. Je voudrais savoir s'il y avait eu des éléments divergents, ou des enveloppes qui n'auraient pas été investies, voire des éléments exceptionnels qui n'auraient pas été prévus dans le budget prévisionnel 2021. Bref, j'aimerais

tout simplement savoir si nous sommes en ligne par rapport à ce budget, ou si certaines choses qui n'étaient pas prévues ont été réalisées.

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE.

Mme LAVARDE-BOEDA : Je pense tout d'abord que les fonctionnaires apprécieront les attaques qui ont été portées contre eux, ainsi que la DDFiP, (Direction départementale des Finances publiques), qui a quand même accordé une note de 19,1 à la Ville pour sa qualité comptable. C'est également la meilleure note du Département, et elle se situe à deux points au-dessus de la moyenne nationale pour l'année 2021. Voilà pour les accusations qui ont été portées contre le travail des fonctionnaires, dont je défends la qualité.

Pour répondre à Monsieur VATZIAS, et comme je l'ai dit à propos des crédits d'équipements, notre programme d'investissement a été engagé à hauteur de 77 %, sachant que la programmation est toujours supérieure à la réalisation – puisqu'on ne peut engager une commande s'il n'y a pas d'argent sur sa ligne budgétaire. Nous préparons donc tout ce que nous pourrions faire lorsque nous construisons le budget en début d'année. Nous sommes ensuite soumis à plusieurs facteurs, dont la disponibilité des entreprises, la libération des locaux, ou encore certains événements exceptionnels que nous ne pouvions pas prévoir. De même, nous essayons de réaliser des travaux en concertation avec GPSO, ou avec les gestionnaires de réseaux s'ils peuvent intervenir. Autrement dit, l'enveloppe d'investissements telle qu'elle est prévue à l'origine est toujours supérieure à l'enveloppe consommée. Sans cela, nous nous retrouverions coincés pour l'exécution budgétaire. Concernant les événements exceptionnels de l'année 2021, il s'agissait bien entendu des événements liés à la Covid-19. D'ailleurs, si vous vous en souvenez, nous avons passé une décision modificative en avril car nous avons été trop optimistes lorsque nous avons préparé le budget 2021 – puisque nous ne pensions pas subir une nouvelle année de Covid. Nous avons alors ajusté certaines lignes budgétaires, notamment pour ouvrir des crédits à destination des produits sanitaires, car nous n'en avons pas inscrits suffisamment. Cela étant, et au-delà de cet impact conjoncturel de la Covid-19, il n'y a eu aucune chose marquante concernant les équipements structurels entre la préparation budgétaire et son exécution, hormis celles que je vous ai présentées tout à l'heure.

M. BAGUET : Merci. Je ne polémiquerai pas avec Monsieur ALAPETITE, qui décidément n'aime pas les fonctionnaires, puisqu'il leur vole leurs documents, et qu'il les attaque sur leurs compétences. Je trouve cela tout de même assez extraordinaire. De plus, vous avez le culot et l'outrecuidance de rappeler le retard du projet de l'Île Seguin, ce qui est aussi

merveilleux. Je rappellerai simplement votre observation dans la PPVE (Participation du public par voie électronique), qui expliquait qu'il faudrait un nouveau projet pour l'Île Seguin. C'est en effet bien vous qui avez signé cette remarque de votre blanche main, en disant que le projet actuel ne suffisait pas. De même, puisque Madame SHAN vous soutient dans votre candidature à la SPL, je rappelle que son groupe – avec Monsieur RUTILY – a déjà déposé un recours contre l'agrément de bureaux. C'est donc avec des tels entêtements que l'Île Seguin n'arrive pas à sortir de terre, alors que le projet fait l'unanimité, et que tous les experts disent qu'il s'agit du plus beau projet qu'il y ait jamais eu sur l'Île Seguin. D'ailleurs, même Monsieur LESCOEUR nous a dit « qu'il avait bien fait de nous emmerder pendant 20 ans » ! Comme quoi tout le monde a le droit de changer d'avis. Bref, c'est un entêtement de votre part ; vous ne voulez pas que ces projets aboutissent. Vous menacez également de recours, et faites même des appels aux dons sur les réseaux sociaux pour récolter de l'argent, afin de payer des avocats pour instruire ces recours. Toutes ces menaces que vous agitez à chaque fois ne rassurent pas les investisseurs. C'est même le moins qu'on puisse dire, car nous ne connaissons pas les délais de recours, et qui peuvent durer cinq ou dix ans. Effectivement c'est compliqué pour les investisseurs qui mettent autant d'argent sur la table, et qui voient des entêtés écrire qu'ils seront contre ce projet quel qu'il soit pour faire une forêt amazonienne ! Or, je rappelle que cette forêt amazonienne coûterait 500 millions d'euros, soit une augmentation de 500 % des impôts des Boulonnais. Vous le savez, nous risquerions de nous retrouver dans une situation difficile si nous n'encaissons pas le chèque de 360 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Enfin, je rappelle que nous étions à moins 180 millions d'euros lorsque j'ai hérité de ce projet, et que nous devrions terminer à plus 10 ou 15 millions d'euros si nous arrivons à le mener à terme. Vous menacez encore de le faire échouer, nous verrons bien.

Quant à la transparence Monsieur DE JERPHANION, sachez que les Boulonnais lisent aussi vos tribunes. En effet, vous avez écrit que les impôts avaient augmenté de 25,2 % depuis que je suis Maire, ce à quoi un Boulonnais vous a répondu qu'il ne comprenait pas vos chiffres, car il avait constaté que sa taxe d'habitation n'avait augmenté que de 12,84 % depuis ces dix dernières années. Il a même conclu « pouvez-vous me dire, Monsieur DE JERPHANION, d'où proviennent vos chiffres ? S'il y a une erreur, et cela peut arriver, ce n'est pas un problème, mais alors il faudrait faire un erratum dans le prochain BBI. Sinon, je pense que la chose est grave, et que vous faites circuler des fausses informations pour discréditer l'équipe municipale actuelle ». Même certains Boulonnais corrigent vos erreurs. Je vous ai d'ailleurs adressé un courrier pour vous apporter des explications, mais vous mélangez visiblement les chiffres et la loi de finances. Vous êtes

candidat aux élections législatives, mais vous ne savez même pas comment se déroule une loi de finances ni comment elle se vote, et vous ne faites que des amalgames. Il faut tout de même arrêter de mentir et éviter ce comportement incessant et désagréable, cela n'est pas digne d'élus de la République. Il faut tout simplement prendre un peu plus de hauteur de vue.

Je vous propose à présent de laisser ma place à Madame GODIN pour présider cette séance et pour voter ce compte administratif. (Le Conseil municipal accepte cette proposition).

18 heures 45 : Présidence de Madame GODIN.

Mme GODIN : Mes chers collègues,

Le Conseil municipal donne donc acte de la présentation du compte administratif 2021 du budget principal, et arrête le résultat définitif de clôture à 22 483 388,86 euros, après intégration des reports qui sont nuls.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des comptes administratifs des budgets annexes, et arrête les résultats définitifs de clôture suivants :

- Budget annexe Publications : excédent de 18 418,60 euros ;
- Budget annexe Locations Immobilières : excédent de 337 620,33 euros ;
- Budget annexe Piscine-Patinoire : excédent de 93 504,23 euros.

Je vous propose donc de passer au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt, et Écologistes et solidaires votant contre.

18 heures 46 : Présidence de Monsieur BAGUET.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Nous avons déjà adopté cette délibération lors du dernier Conseil municipal, qui vise à affecter le résultat de l'exercice 2021. Je rappelle en effet que tous les comptes sont excédentaires, ce qui signifie que nous commencerons d'abord par financer les besoins d'investissement s'il y en a, et que tout le reste sera reporté en section de fonctionnement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

6. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2022 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE PISCINE-PATINOIRE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette décision modificative n° 1 vise simplement à corriger une erreur d'imputation de ligne budgétaire, puisqu'il s'agit de réintégrer l'excédent d'investissement 2021 de 5 862,95 euros, et de rectifier les dépenses réelles d'investissement du même montant. Je précise que cette DM1 ne change rien à l'équilibre du budget Piscine-Patinoire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette erreur matérielle ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Je profite simplement de cette délibération pour rappeler que Monsieur ALAPETITE a commencé son intervention sur le compte administratif en saluant justement la qualité des travaux juridiques des services de la Ville. Vous avez compris l'inverse, mais vous verrez dans le compte-rendu que Monsieur ALAPETITE a justement salué le travail des agents. J'aimerais donc rétablir cette première vérité. Pour le reste, nous verrons bien, mais je pense que les autres vérités seront rétablies devant d'autres autorités, et non devant le Conseil municipal. Concernant cette délibération, que nous voterons bien évidemment, nous avons redit à la dernière Commission des finances tout le bien que nous pensions de la qualité du travail des agents municipaux. Je le redis donc une nouvelle fois « nous sommes à fond derrière les agents de la Ville ».

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. FISCALITÉ INDIRECTE LOCALE - TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR 2023

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je rappelle que la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instaurée en 2008, en substitution d'une taxe qui prévalait auparavant sur les emplacements publicitaires et les affiches. Elle doit être actualisée avant le 1^{er} juillet 2022, pour être effective au 1^{er} janvier 2023.

Chaque année, la réglementation prévoit une augmentation des montants plafonds de la taxe en fonction d'un indice de l'inflation, en l'occurrence une hausse de 2,8 % pour l'année 2021. Cependant, comme la Ville a décidé de geler cette taxe pour les années 2021 et 2022, l'écart s'est accru entre les montants plafonds autorisés par la loi et les montants payés à Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, je rappelle que cette taxe a vocation à lutter contre la pollution visuelle et lumineuse de la publicité.

Par conséquent, il vous est demandé de proposer des revalorisations en fonction de ce qui nous est permis, en l'occurrence une hausse suivant les surfaces et les supports publicitaires comprise entre 1,4 euro et 5 euros par mètre carré. Enfin, pour vous rassurer, sachez que 22 entreprises payent 80 % de cette taxe, et qu'il s'agit uniquement de très grands groupes français pour lesquels le montant qui leur est demandé est ridicule au regard de leur chiffre d'affaires et de leurs résultats annuels. Quant aux autres entreprises qui payent cette taxe, le montant est vraiment très minime, sachant qu'il s'agit là aussi de groupes français de taille suffisante pouvant largement payer des montants de 800 euros maximum. Autrement dit, cette augmentation ne pénalisera personne.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. FISCALITÉ INDIRECTE LOCALE - TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR POUR 2023

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal,

rapporteur

Au même titre que nous avons gelé la TLPE pendant deux ans, nous avons également gelé la taxe de séjour, mais cette fois-ci pendant quatre ans. Nous avons donc là encore un écart qui s'est accru entre les montants maximum nationaux et les tarifs communaux, sachant que nous aurions pu là aussi augmenter cette taxe de 2,8 %. Cependant, nous vous proposons seulement de l'augmenter entre 0,05 euro et 0,3 euro par nuitée suivant les catégories d'hôtel, sachant que les hôtels ne payent pas cette taxe. Je rappelle en effet que ce sont de simples collecteurs, et que ce sont bien les touristes qui la payent en contrepartie des services publics locaux dont ils bénéficient. Pour information, l'augmentation de taxe devrait générer une recette supplémentaire de l'ordre de 45 000 euros, qui viendra abonder l'Office de tourisme – qui mène des actions de rayonnement pour la ville de Boulogne-Billancourt.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Mes chers collègues. La réglementation étant ce qu'elle est, Monsieur BAGUET, Madame GODIN, Monsieur LOUAP, Madame BELLIER, Madame CORNETRIQUEBOURG, Monsieur MARGUERAT, Madame LAVARDEBOEDA, Madame CHAROY et Monsieur DE BUSSY doivent quitter la salle pour la délibération suivante. Je laisse donc la présidence à Madame DEFRANOUX, qui va vous présenter cette délibération.

18 heures 53 : Les élus précités quittant la salle.

9. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT

Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, cette garantie d'emprunt accordée à la SPL Val de Seine aménagement s'élève à 26 millions d'euros pour un financement de 65 millions d'euros. Elle vise à acquérir des terrains appartenant à Renault, en vue de la cession de droits à construire après aménagement du terrain.

Je rappelle que l'îlot M Nord est l'un des derniers terrains du groupe Renault, et qu'il est situé à l'Est du Trapèze. En 2016, le groupe Renault en a déjà vendu une portion (l'îlot M Sud) au prix de 2 295 000 euros H.T. à la SPL, qui y a fait construire l'école primaire du Numérique. Cette école, ouverte depuis 2018, a ensuite été remise en propriété à la ville de Boulogne-Billancourt.

A l'heure actuelle, l'entreprise Renault continue à exploiter l'autre portion de terrain – donc l'îlot M Nord – principalement comme site de vente de véhicules pour ses salariés. L'îlot M Nord est constitué d'un parking silo, d'un hangar industriel métallique avec des ateliers de réparation automobile, et d'une station-service. Le groupe Renault souhaite donc céder le reste de l'îlot.

L'îlot M Nord pourrait accueillir à terme un programme de construction de 27 000 mètres carrés (surface de plancher) affecté au logement, dont 33 % de logements sociaux avec un EHPAD, et 1 000 mètres carrés à destination de locaux d'activités pour une cité artisanale. Le groupe Renault a décidé de céder l'îlot M Nord avec sa destination industrielle, et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire. Pour ce faire, Renault a signé dans le courant du mois de décembre 2021 une promesse de vente avec la société foncière de transformation immobilière FTI, filiale du groupe Action logement. Or, la société FTI prévoyait pour la programmation locative un montage financier de baux à construction qui ne permettait pas aux bailleurs sociaux du territoire d'avoir la pleine propriété des immeubles sociaux. Par ailleurs, comme la SPL est délégataire du droit de préemption urbain dans le périmètre de la ZAC, cela lui permet de se positionner pour acquérir les terrains mis en vente s'avérant nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement. La SPL a de ce fait saisi les Domaines, qui ont évalué l'îlot M Nord à 45 millions d'euros H.T., avec une marge d'appréciation de 10 %.

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération pour la ville de Boulogne-Billancourt, la SPL a sollicité ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un financement de 65 millions d'euros, assorti de la garantie d'emprunt de la Ville et du Département à hauteur de 80 %. Le prêt qui sera conclu avec le Crédit mutuel d'Île-de-France, pour lequel la garantie de la Ville est sollicitée, présente les caractéristiques suivantes, sachant que ces conditions sont plus que favorables compte tenu de la conjoncture actuelle :

- Le prêt sera mobilisé et consolidé en une seule fois avant le 1^{er} juillet 2022 ;
- Montant du prêt : 65 000 000 euros (soixante-cinq millions d'euros) ;

- Durée maximale du prêt : 5 ans (y compris la phase de mobilisation) ;
- Amortissement du capital : in fine ;
- Périodicité des échéances : mensuelle ou trimestrielle pour les intérêts ;
- Taux : taux fixe de 1,23% ;
- Remboursement anticipé (total ou partiel) : Possible à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé.

Je vous propose donc d'accorder cette garantie d'emprunt et de voter cette délibération au regard de tous les critères qui viennent d'être énoncés pour l'obtention de ce prêt. Je vous remercie pour votre écoute.

Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. BAZIN : Afin de comprendre les enjeux de cette opération, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt ont demandé des explications sur la différence entre le projet de Renault transmis à la SPL et celui de la Ville. Monsieur VATZIAS a également demandé pourquoi GPSO ne participait pas à la co-garantie d'emprunt. Il a été expliqué en Commission des finances pourquoi la garantie de GPSO n'avait pas été appelée. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

Mme DEFRANOUX : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LESCOEUR, puis Madame SHAN.

M. LESCOEUR : Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le programme immobilier envisagé dans cette ancienne zone déshéritée de Billancourt, qui certes se rénove doucement au cours des années, mais dans laquelle l'espace public reste en-deçà du reste de Boulogne ? L'entretien des rues y est en effet moins assuré, et les nouveaux aménagements sont extrêmement minéraux – comme la dalle en pierre devant l'école du Numérique, timidement végétalisée a posteriori, ainsi que la dalle située à l'angle de la rue Traversière et de la rue Nationale. Ma question porte donc à la fois sur la destination des logements qui y seront construits, et sur le respect de la mixité sociale dans ce quartier, mais également sur l'objectif de végétalisation en pleine terre dans l'environnement du nouveau projet. Merci.

Mme SHAN : Madame la Maire-adjointe, entre la Commission et vos explications de ce soir, nous n'avons pas d'éléments sur l'opération indésirable de Renault, ni sur le projet de la Ville qui justifiait que soit exercé ce droit de préemption. Par conséquent, merci de nous l'avoir expliqué. D'autre part, je voudrais savoir s'il s'agissait du corollaire immédiat du protocole signé avec la Préfecture – qui impose de densifier la Ville à chaque endroit –, qui avait prévalu dans ce choix

de projet. Enfin, avons-nous une projection démographique à dix ans, si ce protocole était mené jusqu'à son terme ? Autrement dit, risquons-nous d'avoir 130 000 habitants à Boulogne-Billancourt d'ici dix ans ?

Mme DEFRANOUX : Je ne peux vous répondre que sur l'objet de la délibération. Comme je vous l'ai dit, nous avons utilisé le conditionnel, puisqu'il est écrit dans la délibération que « l'îlot M Nord pourrait accueillir à terme un programme de construction de 27 000 mètres carrés (surface de plancher) affecté au logement, dont 33 % de logements sociaux ». Il est en effet peut-être un peu trop tôt pour dévoiler ce projet. Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt, Écologistes et solidaires et la liste une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

19 heures : Retour des élus ayant quitté la salle.

10. AVENANT N°7 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA PRODUCTION, DU TRANSPORT ET DE LA DISTRIBUTION DE LA CHALEUR ET DU FROID DANS LA ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'avenant n° 7 à la convention de délégation entre la société Idex et la Ville, puisque l'hôpital Ambroise Paré souhaite se raccorder au réseau de production et de distribution dans le cadre de son rapprochement avec l'hôpital de Garches. Par ailleurs, sachez que « Les Abondances / EHPAD du Rouvray » étudie également l'opportunité de se raccorder au réseau dans le cadre de son projet de reconstruction. D'autre part, comme Idex a étendu son réseau dans la zone Silly-Galliéni, il y a aussi lieu d'élargir le périmètre géographique de la convention. Enfin, les ouvrages financés par Idex ne pourront pas être entièrement amortis à la fin de la convention, en raison des retards significatifs du développement de la ZAC Seguin Rives de Seine dus notamment aux multiples recours contentieux. Il vous est donc proposé :

- D'adapter le périmètre géographique de la convention ;
- D'étendre sa durée à trois années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2038 ;
- De créer une valeur nette comptable des biens de retour ;
- De mettre en cohérence l'abandon du fonds de modernisation – qui avait été voté lors de l'avenant n° 2 –, avec ce programme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et

des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD, puis Monsieur LESCOEUR

Mme MAZEAUD : Monsieur le Maire, chers élus, je tenais simplement à faire une petite précision concernant les délais de convocation aux commissions DSP (Délégation de service public), puisque nous avons été convoqués le 19 mai dernier à 14 heures 24, pour une commission qui a eu lieu le mercredi 25 mai à 15 heures, soit quatre jours ouvrés. Or, ces délais sont particulièrement courts, puisque la plupart des élus minoritaires ont également une autre activité professionnelle en parallèle, avec parfois des déplacements. D'autre part, et au-delà de ce délai très court, je voudrais préciser que certains outils informatiques tels que Teams ou Zoom sont aussi mis à disposition de la Ville, et qu'ils fonctionnent très bien puisque nous les avons testés pendant le confinement. Il y avait donc à la fois des personnes en présentiel en Mairie et des personnes en distanciel via Teams. D'ailleurs, cette Commission dématérialisée du 4 novembre 2020 a très bien fonctionné. Par conséquent, je regrette que ces moyens ne perdurent pas dans le temps, d'autant que nous les utilisons à longueur de journée dans nos activités professionnelles, et je regrette également ce manque de collaboration.

M. BAGUET : Même si les délais légaux ont été respectés, nous pouvons effectivement travailler sur la forme. Vous avez raison. Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Monsieur le Maire, chers collègues, en 2006, avec le Conseil municipal de l'époque, nous avons voté favorablement sur cette délégation de service public pour les réseaux de chaleur et de froid. Or, nous avons changé d'époque avec le réchauffement climatique, et les besoins et les objectifs ne sont sûrement pas les mêmes aujourd'hui, tant sur le chaud que sur le froid. Au-delà du périmètre de la zone concernée qui s'étend aujourd'hui vers le Nord de la Ville, disposons-nous d'un bilan de cette première période de quinze ans avec Idex ? De même, disposons-nous d'une étude sur les adaptations nécessaires aux nouveaux enjeux en termes de régulation thermique ? À ce jour, mais je me trompe peut-être, je n'ai vu aucun bilan ni étude prospective liés à la nouvelle donne climatique sur les températures, et simultanément sur la nécessité de réduire notre empreinte sur l'environnement. Merci, Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Vous avez raison et vous posez les bonnes questions. Il est vrai que ce sont des projets à long terme, et que l'objectif de ce qui a été mis en place par mon prédécesseur en

2006 était que la ZAC Seguin bénéficie d'un maximum d'énergies renouvelables. A cette époque, le pourcentage d'énergies renouvelables était de 30 %, et nous sommes aujourd'hui à 65 %, grâce notamment aux puits canadiens et aux pompes à chaleur que nous avons mis en place sur le Trapèze. C'est donc un beau pourcentage, car nous avons énormément progressé depuis 2006. D'ailleurs, l'objectif sur l'Île Seguin est de tendre vers le 100 % d'énergies renouvelables. Cela étant, et comme vous le dites très justement, tout a évolué. C'est pour cette raison que nous avons demandé au SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de travailler avec l'usine Isséane d'Issy-les-Moulineaux, pour qu'elle se lance aussi dans la production d'hydrogène – sachant que ce site a déjà engagé deux autres pistes de réflexion, dont une sur la méthanisation et l'autre sur le photovoltaïque. De plus, comme la DSP du SICTOM avec la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) s'achèvera en 2024, la ville de Paris a signalé aux seize communes adhérentes qu'elle souhaitait engager une réflexion avec elles sur toutes ces thématiques (hors du territoire parisien). Nous réfléchissons donc tous ensemble pour trouver une solution après 2024, ce qui est l'occasion d'aborder les sujets que vous évoquez. Vous avez raison, il faut complètement tout remettre à plat.

Concernant cette délibération, c'est une bonne proposition, d'autant que les crédits pour l'hôpital Ambroise Paré ont été votés et que le projet avance. Je précise par ailleurs que des recours ont été déposés contre le projet de cet hôpital, ce qui me paraît là aussi complètement aberrant. Quant à la maison du Rouvray de la rue des Abondances, je rappelle qu'elle sera déménagée sur le site de gérontologie situé un peu plus loin. Nous aurons deux gros établissements publics qui pourront se connecter au réseau, sachant que d'autres copropriétés se grefferont certainement entre-temps – puisque nous avons reçu quelques demandes - ce serait en effet une bonne chose si nous pouvons augmenter cette distribution et répondre aux demandes des copropriétés. Madame GODIN.

Mme GODIN : Pour répondre à Monsieur LESCOEUR, il existe effectivement un bilan annuel présenté dans le rapport d'activité du délégataire. Vous avez donc tout à fait accès à ces documents, d'autant qu'ils sont publics.

M. BAGUET : Merci. Nous passons au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L332-8 À L332-12 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Je vous épargnerai la lecture de cette liste, puisqu'elle figure dans la délibération. Je rappellerai simplement que le recrutement d'agents contractuels s'effectue lorsqu'il est impossible de trouver un agent titulaire pour un poste.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Écologistes et solidaires a souligné une formulation portant à confusion, puisque ce n'est pas le rôle des directeurs de proposer des orientations politiques aux élus – comme cela était indiqué dans le projet de délibération pour le directeur des sports. Il a été répondu que cette tournure serait modifiée. C'est pour cette raison que vous trouverez cette délibération modifiée sur table. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : S'il n'y a pas de demande de parole, je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. DÉTERMINATION DES CONDITIONS ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES TITRES-RESTAURANT À CERTAINS AGENTS MUNICIPAUX ET FIXATION DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, la ville de Boulogne-Billancourt possède un restaurant municipal. Cependant, certains agents n'ont pas la possibilité d'en bénéficier, soit parce que leur lieu de travail est trop éloigné de ce restaurant, soit parce que la nature même de leur travail les empêche de prendre leur pause-déjeuner aux heures d'ouverture. Je pense notamment au personnel des crèches, qui donne à manger aux petits pendant l'heure de déjeuner, ou encore aux chauffeurs de véhicules légers lorsqu'ils sont en mission. Enfin, je précise que cette délibération a été adoptée à l'unanimité lors du dernier Comité technique.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales

et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ARRÊTÉ LE 24 JANVIER 2022

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il vous est donc demandé de rendre un avis sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris (MGP), arrêté le 24 janvier 2022. Je rappelle que le SCoT a pour vocation de définir les orientations générales de la mise en cohérence de l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement du territoire métropolitain.

Le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, ainsi que les PLU (Plan local d'urbanisme) devront être compatibles avec le SCoT, qui devra lui-même être compatible avec le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF).

L'élaboration de ce SCoT a donné lieu à de nombreuses remarques et propositions d'amendements de la part de GPSO, qui regrettait notamment que le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) ne prenne pas suffisamment en compte les richesses et singularités des différentes communes. D'ailleurs, ces remarques ont conduit le Conseil de territoire de GPSO à donner un avis défavorable le 23 juin 2021. De fait, la MGP a travaillé sur une nouvelle version, qui a également donné lieu à d'autres échanges, et qui a finalement permis d'aboutir à une version nettement améliorée du SCoT.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable à ce SCoT, sous réserve de la prise en compte des demandes d'évolutions proposées par GPSO et ses villes membres, à savoir les prescriptions 33, 42, 86 et 136, qui sont détaillées dans ce rapport.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme

et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et solidaires regrette que l'ensemble du SCoT de la MGP n'ait pas été joint à la délibération. Il est répondu que le document proposé en annexe indique précisément la version du SCoT et les évolutions proposées. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Nous tenons à saluer l'adoption par la Métropole du Grand Paris de son premier Schéma de cohérence territoriale, le SCoT, « véritable colonne vertébrale de notre action sur les années à venir » selon les termes du président OLLIER. Ce SCoT a été adopté le lundi 24 janvier dernier par les élus de la MGP avec 94 % des voix. Seule voix discordante, ou presque, celle de notre Maire bétonneur qui n'a heureusement pas réussi à imposer ses idées à la Métropole.

Les amendements qui nous sont présentés dans cette délibération ont déjà été discutés en séance plénière, et ont heureusement été rejetés par une large opposition des élus de la Métropole, de gauche comme de droite. L'un de ces amendements entend revenir sur la prescription du SCoT interdisant toute consommation d'espaces naturels. Un autre, également rejeté, vise à élever de 5 000 à 50 000 mètres carrés le seuil de surface de plancher à partir duquel une mixité fonctionnelle est préconisée. Une autre prévoit de réserver aux emprises de plus de 10 000 mètres carrés l'application de l'objectif de 30 % de pleine terre. Enfin, on notera la coquetterie cartographique du Maire de Boulogne-Billancourt, qui demande à la MGP de supprimer la partie centrale de l'Île Seguin de la couche « préserver les bois, forêts, parcs et jardins ».

Nous remercions l'ensemble des élus de la MGP, de gauche comme de droite, qui, en rejetant ces amendements, contribuent à préserver notre territoire. Préserver Boulogne-Billancourt, un objectif qui pourrait en inspirer certains au sein de notre majorité municipale. Comme 94 % des élus de la MGP de tous horizons politiques, nous approuvons le SCoT en l'état, et voterons donc contre cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Il n'y en a pas). Je préfère ne pas polémiquer, d'autant qu'il ne s'agissait pas exactement de 94 % des voix. En effet, les votes électroniques de fonctionnaient pas, et nous aurions même pu formuler un recours sur l'organisation de ce scrutin, qui était tout de même très particulier. J'ai d'ailleurs eu le Président

OLLIER au téléphone pour le lui signaler, mais ce n'est pas grave. Cela étant, je suis d'accord avec vous, une très large majorité a effectivement approuvé ce SCoT – ce que je regrette car il y avait des propositions d'amendements de bon sens. D'ailleurs, depuis que ce schéma circule, les professionnels et les services d'urbanisme des villes s'aperçoivent qu'il sera extrêmement compliqué à mettre en œuvre. Par exemple, le fait de proposer la mixité de fonction à partir de 5 000 mètres carrés signifie qu'il faudra placer 80 logements dans un immeuble de 5 000 mètres carrés avec des bureaux et des commerces. Comment allez-vous organiser la vie de cet immeuble avec cette mixité à partir de 80 logements, puisqu'il y aura systématiquement des commerces en rez-de-chaussée et des bureaux dans les étages, en plus de tous les logements ? Cela risque d'être compliqué à réaliser, d'ailleurs, les bailleurs sociaux commencent déjà à s'inquiéter de ce projet. Bref, et contrairement à ce que vous dites, il s'agissait simplement d'amendements de bon sens, et non d'amendements de bétonneur.

J'ai été député pendant quinze ans, et j'ai pu constater qu'il y avait les députés de bon sens et les députés hors sol. Nous votions les amendements de bon sens car nous constatons bien l'inapplicabilité de la loi telle qu'elle nous était proposée. Nous verrons donc bien ce qu'il en sera de l'application de ce SCoT dans dix ans, et surtout si la MGP existera toujours, puisque le président MACRON a dit qu'il modifierait l'organisation territoriale en Île-de-France de façon drastique. D'ailleurs, nous ne savons pas si la MGP disparaîtra, ou si ce seront les territoires ou les départements. Bref, nous ne savons pas grand-chose, et j'espère que nous aurons une clarification au cours de ce mandat. Cela serait vraiment utile, car personne n'y comprend rien pour le moment.

Enfin, je rappelle que l'unanimité des maires de GPSO s'est abstenue sur ce SCoT, et que nous votons tous la même délibération dans nos Conseils municipaux, c'est-à-dire celle qui vous est présentée ce soir. Il s'agit donc d'une délibération miroir dans les huit communes de GPSO, sachant qu'elle sera également soumise au vote du Conseil territorial le 22 juin prochain. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires votant contre.

14. APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE À 100 % PAR LA VILLE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PLACETTE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE ESCUDIER, RÉALISÉS PAR DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Avant d'aborder cette délibération, et si vous me le permettez, j'aimerais d'abord vous parler du réaménagement de la rue Escudier qui aura lieu cet été. Je rappelle qu'il s'agit d'un petit tronçon de 105 mètres, entre la rue Fessart et le boulevard Jean Jaurès, mais que celui-ci est très fréquenté puisqu'on y trouve l'école élémentaire Escudier, la maternelle Fessart, le centre des Finances publiques, les commerçants du marché, les commerces de bouche ainsi que des grandes copropriétés. Je rappelle également qu'une large consultation a été organisée par les élus de quartier, Madame MOLTON et Madame DICKO, et qu'une réunion publique s'est par ailleurs tenue le 13 avril dernier – durant laquelle le projet a retenu l'assentiment de l'ensemble des participants.

Concrètement, nous avons priorisé la sécurité dans ce projet de réaménagement, puisque ce tronçon prévoit la création d'une zone de rencontre et que la vitesse sera limitée à 20 km/h jusqu'à la placette des écoles. D'autre part, des ralentisseurs seront également installés aux abords des écoles et cette portion comprendra une aire de bus scolaires. De même, une chicane sera installée pour obliger les voitures à ralentir, et les trottoirs seront élargis jusqu'à 3,75 mètres. Enfin, nous avons aussi prévu un stationnement PMR (Personnes à mobilité réduite), ainsi qu'un stationnement pour les vélos, puisque de nombreuses personnes se rendent au marché en vélo. En matière de développement durable, nous avons prévu de planter plus de 100 mètres carrés d'arbustes et de plantes vivaces, ainsi que treize arbres.

Pour ce qui est de cette convention, elle concerne donc un espace de 284 mètres carrés situé devant le marché Escudier. Ladite placette constitue une partie commune dépendant du syndicat des copropriétaires du 9/9bis boulevard Jean Jaurès, 30/32 et 38/40 rue Fessart, et 49/51/52 rue Escudier à Boulogne-Billancourt, dénommé « Le Rouvray », affectée de fait d'une jouissance privative et exclusive au profit de la ville de Boulogne-Billancourt – qui détient 16,9 % de cet ensemble. Comme l'état de cette chaussée est un peu dégradée, nous avons proposé à l'ensemble des copropriétés de réaliser les travaux de rénovation en même temps que le réaménagement, ce que l'Assemblée générale des copropriétaires a autorisée le 25 mars dernier, à condition que l'ensemble des frais soit pris en charge par la Ville et

GPSO – ce que nous avons évidemment validé. C'est donc cette convention que nous vous proposons de voter ce soir, sachant que les travaux auront lieu entre le 7 juillet et la fin du mois de septembre, de sorte à sécuriser les abords du marché et des écoles. Merci de votre attention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Les groupes Écologistes et solidaires, Avec vous pour Boulogne-Billancourt et la liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt ont demandé s'il était possible d'avoir des précisions sur l'aménagement de la place du marché Escudier et sur les travaux de la rue Escudier lors du Conseil municipal. Ces précisions viennent d'être apportées par Monsieur MARQUEZ. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Je voulais simplement vous remercier car vous avez totalement répondu à nos questions. Donc, merci Monsieur MARQUEZ.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. ADHÉSION DE LA VILLE À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est donc proposé d'adhérer à la Centrale d'achat de la région Île-de-France, qui propose un grand nombre d'accords-cadres dans de nombreux domaines. Si cette adhésion nous permettra bien évidemment d'obtenir de meilleurs prix, elle simplifiera surtout la passation de commandes. Cette adhésion est gratuite et il n'y a aucune obligation de commander.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Écologistes et solidaires souhaite savoir si cette adhésion engendrera des contraintes pour la Ville. Il est précisé que l'adhésion à cet organisme est gratuite, la Commune restant libre de faire appel ou non à ses services. Le groupe Écologistes et solidaires se demande dès lors comment des élus pourraient être contre cette délibération. Comme pour beaucoup d'autres délibérations présentées en Conseil municipal, il est répondu qu'il serait effectivement difficile de ne pas y être favorable. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Adhésion de la Ville à la Centrale d'achat Centralis

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Il vous est proposé d'adhérer à Centralis, centrale spécialisée dans la rénovation du patrimoine et l'aménagement du territoire. Je précise que les marchés sont allotés par secteurs géographiques, ce qui permet aux entreprises du territoire de pouvoir répondre. Là aussi, cette adhésion est gratuite et n'entraîne aucune obligation de commande.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : On parle effectivement d'une centrale d'achat public spécialisée, mais pas tout à fait de longue date comme en témoigne le site que je viens encore de consulter. J'aimerais donc poser des questions complémentaires que j'avais déjà posées en Commission et qui n'ont pas été rapportées ce soir. Premièrement, nous ne savons pas qui met ces entreprises en concurrence. C'est en fait toute la différence entre l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) ou la centrale d'achat de la région Île-de-France, ex GIP Maximilien. Deuxièmement, on ne sait pas non plus qui est adhérent. D'ailleurs, la page est encore en construction. Troisièmement, nous n'avons aucune information concernant les modalités d'adhésion. Par exemple, il n'y a pas de convention, contrairement à celle que l'on signe avec la région Île-de-France. Enfin, il y a aussi quelques petites curiosités, comme des tarifs au mètre carré pour des prestations d'urbanisme ou de paysagisme. Bref, avez-vous des garanties, le plus important étant la mise en concurrence des entreprises, et quelle est la collectivité qui les a mis en concurrence ? Peut-être est-ce l'État ? Merci beaucoup. Je ne voterai donc pas pour cette centrale avec un site aussi muet, alors que je suis généralement favorable à ces montages lorsqu'ils sont totalement clairs.

Mme GODIN : Nous nous sommes renseignés après la Commission, et Centralis applique bien les dispositions du code de la commande publique. Cette centrale respecte donc les obligations de publicité et de mise en concurrence pour procéder aux achats. Par conséquent, il n'y a aucun problème a priori. En revanche, je ne sais pas qui sont les communes adhérentes.

Mme SHAN : Outre les communes adhérentes, quelle est surtout la collectivité publique qui a validé les appels d'offres des entreprises qui figurent sur cette centrale d'achat ?

M. BAGUET : Il n'y a pas de collectivité publique puisque c'est une centrale d'achat. D'ailleurs, l'adhésion à cette centrale a été votée à l'unanimité au département des Hauts-de-Seine la semaine dernière.

Mme SHAN : J'entends bien. Cela étant, si je prends l'exemple de la délibération précédente, c'est la région Île-de-France en tant que collectivité locale qui a passé les marchés publics pour que les entreprises répondent à un appel d'offres – ce qui leur permet d'être choisis dans cette centrale d'achat. Ma question est donc simple : « qui a mis les entreprises en concurrence ? ». Est-ce l'État, est-ce le Département ou est-ce la Région, et pourquoi cette information ne figure nulle part ?

M. BAGUET : Vous avez d'un côté les demandes des collectivités locales (villes, groupements, territoires, département, région), et de l'autre les entreprises qui

adhèrent à cette centrale d'achat. Cette centrale consulte les entreprises par appel d'offres, dès lors que plusieurs villes demandent des études sur le même domaine. Le fonctionnement me paraît donc assez simple, et il n'y a a priori aucun loup puisque toutes les communes de France adhèrent. Je veux bien retirer la délibération si vous voulez avoir des réponses à la prochaine séance, mais dites-nous ce que vous avez comme élément. On me dit qu'il s'agit d'une association de loi 1901 constituée dans le département de l'Eure. Voilà ce que nous avons comme information. Si vous en êtes d'accord, le plus simple est encore de retirer cette délibération, et de la représenter au Conseil municipal du 7 juillet prochain, d'autant qu'elle n'est pas non plus fondamentale.

16. CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION VISITATIO VOISINS ET SOINS

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, ce sujet sera sans doute abordé à l'occasion de ce nouveau mandat présidentiel, car nous sommes tous d'accord pour dire que nos territoires manquent de soins palliatifs, et que les personnes n'ont pas le choix de mourir chez elles si elles le souhaitent en étant accompagnées. Or, nous avons la chance à Boulogne-Billancourt d'avoir l'association Visitatio voisins et soins, qui accompagne d'ores et déjà des personnes à domicile en fin de vie depuis plusieurs années, et qui anime des visites avec des psychologues et des infirmières en lien avec les médecins de ville.

Nous avons donc rencontré cette association avec Monsieur ROCHER pour voir de quelle manière nous pourrions travailler ensemble, et participer avec elle à ses objectifs d'accompagnement de ces personnes en fin de vie. Il a ainsi été décidé de lui verser une subvention de 10 000 euros pour l'année 2022 – votée en Conseil municipal le 9 décembre 2021 –, et de lui mettre à disposition à titre exclusif et payant des locaux situés au 245 boulevard Jean Jaurès – sachant bien évidemment que ce loyer tient compte des possibilités de cette association.

Nous avons donc rédigé une convention d'objectifs permettant de détailler les modalités d'implantation de cette association dans la Ville auprès des acteurs boulonnais. L'association s'engage ainsi à développer son activité au quotidien, et à s'impliquer dans des événements locaux (journée des aidants, journée nationale de la fin de vie, forum des associations). Nous avons également inscrit dans cette convention des actions locales en lien avec les événements nationaux et avec les actions de sensibilisation, tant auprès des généralistes – qui sont bien souvent peu formés aux questions de fin de vie et de soins palliatifs –

qu'auprès de l'ensemble des intervenants à domicile, qu'ils soient professionnels, bénévoles ou aidants.

Cette convention annexée à la délibération vous présente donc tout ce travail que nous souhaitons mener en partenariat, pour accomplir les missions de cette association.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Écologistes et solidaires demande si l'association est déjà implantée sur Boulogne-Billancourt ou s'il s'agit de l'accueillir. Il est précisé que l'association intervient déjà sur le territoire, mais que ce projet de délibération a pour objectif d'aider ces bénévoles à mieux se structurer à l'échelon boulonnais via une convention dédiée.

Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande pourquoi le texte de la délibération indique « qu'il n'y aura pas de contrepartie sollicitée auprès de l'association », alors que la convention stipule un certain nombre d'engagements attendus de sa part en parallèle. Il est répondu que les obligations prévues sont les obligations classiques et légales, notamment de transmission de documents administratifs et financiers que l'on retrouve dans toute convention d'objectifs. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. ÉQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE « MARCEL BONTEMPS » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Elisabeth DE MAISTRE, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à approuver le choix d'un délégué pour la crèche Marcel Bontemps située au 17, traverse Jules-Guesde, puisque la

délégation actuelle arrive à échéance en août prochain. Je rappelle que cette structure accueille 60 berceaux dans la crèche collective et 20 en multi accueil.

Il vous est ainsi proposé de désigner la société Les Petits chaperons rouges comme délégataire, l'offre étant équilibrée et plus qualitative, tant d'un point de vue pédagogique qu'en termes de nombre d'agents et de répartition des compétences. Je vous demande donc d'approuver le choix de cette société, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt dit être surpris de l'offre de la société People and baby de proposer une redevance d'occupation à la Ville dans le cadre d'un contrat de DSP, car ce n'est pas une pratique habituelle dans ce type de contrat. Il est répondu qu'il s'agit effectivement d'une proposition qui était présentée pour la première fois dans une offre, mais que la Ville ne souhaitait pas retenir cette hypothèse. Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, tout en soulignant que ces éléments ne peuvent pas être pris en compte dans l'analyse d'une offre, demande si la Ville a eu des échos particuliers sur le précédent délégataire. Il est répondu que des échos n'auraient effectivement pas pu être pris en compte au stade du jugement des offres proposées par les candidats, mais que la Ville n'avait en tout état de cause eu aucun retour négatif sur la précédente délégation. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Je profite simplement de cette délibération pour rappeler notre souhait de participer aux commissions d'attribution des places en crèche, comme c'était le cas lors du précédent mandat. D'autre part, vous disiez tout à l'heure qu'il y aurait un Conseil municipal au mois de juillet, alors que cette information ne nous a pas été communiquée par vos services.

M. BAGUET : Je vous répondrai en fin de séance. S'il n'y a

pas d'autres interventions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. TARIFICATION POUR LA SAISON CULTURELLE 2022/2023 DU CARRÉ BELLE FEUILLE

M. André de BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la dernière grille tarifaire applicable pour les spectacles du Carré Belle Feuille a été approuvée lors du Conseil municipal du 7 décembre 2017 avec une entrée en vigueur à compter de la saison artistique 2018-2019. Son actualisation est aujourd'hui proposée avec une hausse modérée des tarifs – tout au plus d'un euro par billet –, tout en maintenant à l'identique le niveau de tarification de certaines catégories de publics, notamment les jeunes. La billetterie ouvrira à compter du vendredi 10 juin, au lendemain de la soirée de présentation à laquelle je vous invite à venir renouveler vos abonnements.

Il vous est donc proposé d'approuver les tarifs tels que recensés en annexe de la présente délibération.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. CONVENTION DE PARTENARIAT D'ÉDITION AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX - ACCEPTATION ET AUTORISATION

M. André de BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur

La Ville de Boulogne-Billancourt, qui bénéficie du label national « Villes et pays d'art et d'histoire », a édité en 2009, en partenariat avec le ministère de la Culture et le Centre des monuments nationaux, un guide permettant d'accompagner

le lecteur dans sa découverte de l'histoire et du patrimoine de la Commune.

En 2012, face au succès rencontré par ce fascicule, une réimpression avait été réalisée, intégrant certaines modifications pratiques.

Cette publication étant aujourd'hui épuisée, la Ville souhaite procéder à un nouveau tirage, lequel intégrera les actualisations qu'il convient.

La convention annexée à la présente délibération précise les modalités d'édition, de publication et d'exploitation du partenariat ci-dessus exposé, au service du rayonnement de Boulogne-Billancourt, de ses musées, monuments et sites.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Notre Conseil municipal est donc terminé. Je vous informe qu'il y aura effectivement une convocation pour la séance du Conseil municipal du jeudi 7 juillet à 18 heures, avant de partir en vacances. De toute façon, j'imagine que vous serez tous présents à notre feu d'artifice du 13 juillet. Comme d'habitude, les convocations pour les commissions vous seront adressées pour le lundi qui précède la séance après l'envoi des dossiers. Merci, mes chers collègues et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 41.